

ARDÈCHE
LARGENTIÈRE
-
COMMUNE
de
ST MELANY
-

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

05 juin 2026

N° de la délibération
2026_35

Membres en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet :
Subvention à l'association
« Sablières.com » pour
l'évènement la Drobie en
musique 2026

L'An deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à 16 heures 00, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, maire**.

Étaient présents : Clara CHAPELLE, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Marc MINETTO, Pierre CHALANDON, Philippe APRUZZESE, Fanny WALDSCHMID

Représentés : Lorraine CHENOT donne pouvoir à Fanny WALDSCHMIDT, Ilse VAES donne pouvoir à Clara CHAPELLE

Absent :

Excusé : Monique GELLY, Ilse VAES

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Les communes de la vallée de la Drobie se sont associées par l'intermédiaire de leurs associations locales pour organiser une fête de la musique tournante.

Cette année, c'est l'association « **Sablières.com** » qui accueille cet événement le 21 Juin à Sablières et en est le principal organisateur aidé de deux autres associations (les Undomnactes et les Epicuriens.)

L'association sollicite une subvention auprès des communes. Une subvention d'un montant de 150 € est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'approuver cette subvention d'un montant de 150 € au bénéfice de l'association « **Sablières.com** » pour l'évènement « La Drobie en musique »
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

M. PIOLAT Didier,

Maire

